

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 26 novembre 2018

N°202/11/2018 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE (FIPHFP)

L'an deux mille dix-huit, le lundi 26 novembre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 20 novembre 2018.

Etaient présents : 36

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Monique VALAT, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCQ, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean-Michel MUSCATELLI, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Denis JUGUERA, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Arnaud GUITARD, Arnaud HILION, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALLO

Pouvoirs : 7

Mesdames, Messieurs Pierre Antoine LEVI à Brigitte BAREGES, Jean Martial DEJEAN à Maxime BERAUDO, Jean Luc BUDOIA à Marie-Claude BERLY, Nadia CHEKLIT à Philippe FRANCOIS, Aurélie BURATTI à Laura NICOLAS, Jean-François GARRIGUES à Laurence PAGES, Gaël TABARLY à Arnaud HILION

Absents : 2

Mesdames, Messieurs Aurore KOTHE, Carole DUNET-SCHUMANN

**Madame Laura NICOLAS donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Vu la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, complétée par le décret 2006-501 du 3 mai 2006 instaurant le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction Publique ;

Cet établissement public à caractère administratif dont la gestion a été confiée à la Caisse des Dépôts, est chargé d'accompagner les employeurs publics dans le recrutement, le maintien dans l'emploi et la formation des travailleurs handicapés.

Dans ce cadre, il participe au financement des aides techniques et humaines pour les agents de la fonction publique suivants :

- Les travailleurs handicapés reconnus ;
- Les victimes d'accident du travail ou de maladie professionnelle ayant entraîné une incapacité permanente d'au moins 10 % ;
- Les titulaires d'une pension d'invalidité à condition que l'invalidité réduise de 2/3 au moins leur capacité de travail ou de gains.

Deux agents de la Collectivité qui requièrent les conditions sus-évoquées, nécessitent pour l'un la dotation d'un fauteuil spécifique à sa pathologie pour l'autre un appareillage de prothèses auditives.

- Devis effectué par spécialiste : Prothèses auditives : 2 540,58 €
- Devis effectué par fournisseur spécialisé : fauteuil ergonomique médical : 2 187,19 €

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- accepter de faire l'avance de ces frais,
- charger Madame le Maire de solliciter auprès du FIPHFP une subvention pour chacun de ces dossiers,
- autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : 29 NOV. 2018

De sa publication et/ou notification le : 29 NOV. 2018

Pour extrait certifié conforme,
Montauban, le 26 novembre 2018

Maire,

Brigitte BAREGES

